

La Base adresse nationale à l'Insee

Comité de déploiement de la BAN

28 août 2026



01

Gaia : le référentiel d'adresse interne de l'Insee

Gaia : le référentiel d'adresse interne de l'Insee

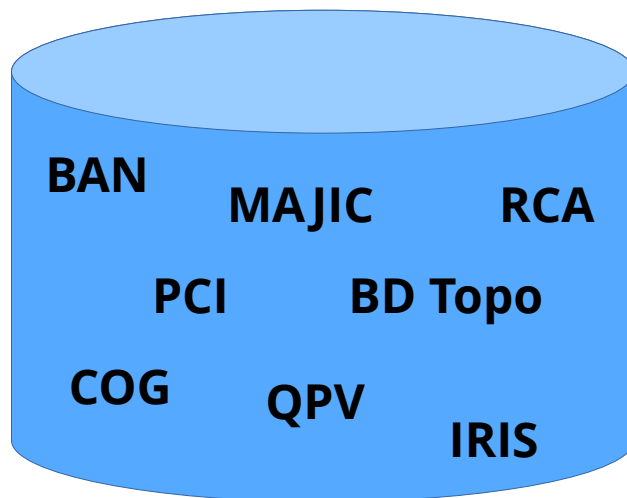
À la cible, des services géographiques pour la statistique publique

| Un référentiel partagé pour le service statistique public, adossé aux données de référence

| Des services d'utilisation du référentiel

|Trois sources d'adresses

- Base adresse nationale (BAN)
- Majic
- Répertoire d'immeubles localisé (RIL) du recensement de la population

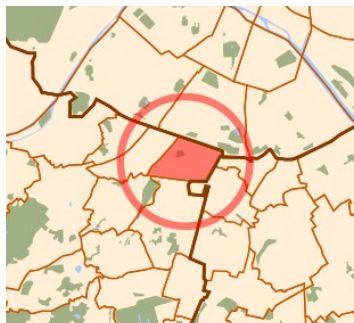


|De multiples sources d'information géographique

- Le Code officiel Géographique (COG)
- Le plan cadastral : la géométrie des parcelles
- La BD TOPO de l'IGN : le bâti
- Les zonages infracommunaux : IRIS, QPV, Unités de tirage

Les concepts géographiques de Gaia

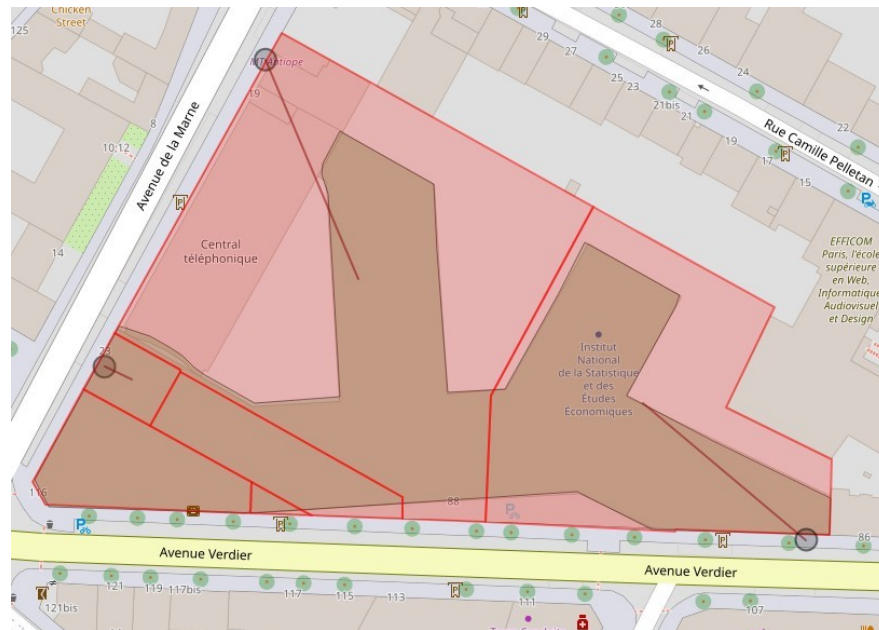
Commune



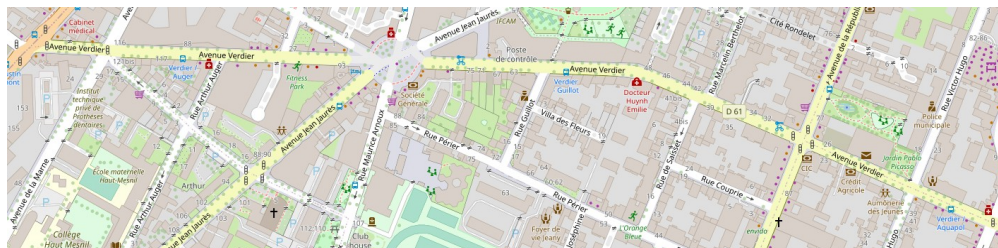
Adresse

88 avenue Verdier
116 avenue Verdier
19 avenue de la Marne

Parcelle



Voie



Position



Gaia : un référentiel d'objets géographiques

Des adresses...

... dans des voies ...

... dans des communes

Des positions

Des parcelles

Des lieux géographiques

idAdresse	numéro	indice de répétition	idVoie
A1	5		V1
A2	20		V1
A3	20	bis	V1
A4	3		V2
A5	9		V2
A6	1		V3
A7	2	ter	V3
A8	3		V3
A9	5		V3

idVoie	type de voie	nom de voie	idCommune
V1	avenue	de la marne	C1
V2	rue	paul bert	C1
V3	place	des etats unis	C1

idCommune	COG	Libellé Commune	Code Postal
C1	92049	Montrouge	92120

Gaia : les services

Autour du référentiel, trois services

| Le service d'identification

| Le service d'enrichissement d'adresse

| Le service d'interrogation du lieu géographique



The background of the slide is decorated with several large, overlapping, curved shapes in various shades of purple and pink. These shapes are positioned around the central text, creating a modern and abstract design.

02

Recensement de la population

Le RP et la BAN

| Documents d'urbanisme et création des adresses dans la BAN

- Pour les équipes du recensement de la population (RP), il serait bénéfique que **tout document d'urbanisme fasse référence à une adresse existante dans la BAN**. Cela impliquerait une création systématique des adresses par la commune dans sa BAL en amont.
- L'intégration des fins de travaux dans le système d'information du recensement de la population n'est pas faite automatiquement. Elle dépend actuellement d'un échange avec les communes, qui doivent confirmer l'habitabilité d'un bâtiment via une déclaration dans Rorcal.
- À terme, le recensement de la population souhaite que seules les adresses issues de la BAN soient présentes dans Rorcal. Cependant, cette transition sera longue et nécessitera un état des lieux des adresses existantes et une collaboration étroite avec les communes pour faciliter la migration.

Expérimentation 2024 : préparation de la collecte en petite commune

- Pour rappel, **une expérimentation visant à initialiser les adresses à collecter pour quelques petites communes à partir de la BAN** ont été présentées à la CNERP en décembre 2024. Cela avait également été discuté en comité de déploiement de la BAN
- Plusieurs difficultés avaient été identifiées :
 - Le passage à la BAN entraîne une disparition des données sur le nombre de logements pour les communes.
 - Les panneaux de rue ne correspondaient pas encore, dans certains cas, aux adresses de la BAN.
 - Une part importante des adresses référencées ne concerne pas des logements, ce qui induisait une charge de gestion pour les communes.
- Ces éléments ont amené à ne pas reconduire l'expérimentation, comme cela a été discuté lors de la 42^e réunion de la CNERP
 - Supports et compte-rendu disponibles sur le [site de la CNERP](#)

Perspectives 2026

| Expérimentation de l'utilisation de l'API BAN lors de la première intégration dans Rorcal et de la création du RIL

- Une **nouvelle expérimentation est en cours et concerne les communes en franchissement du seuil de 10 000 habitants à la hausse (FSH)**
- Pour ces communes, un répertoire d'immeuble localisés (RIL) doit être initialisé en collaboration avec la commune.
- Cette expérimentation concernerait en 2026 six communes dont les adresses sont en quasi totalité certifiées dans la BAN
 - Pour la commune, cette initialisation assurerait une parfaite cohérence entre ces différents systèmes d'information et garantira que son RIL ne contient que des adresses officielles (ce qui devrait faciliter le repérage par les agents recenseurs).
 - Pour l'Insee, cela permettrait de ne pas avoir à géolocaliser les adresses : les coordonnées de la BAL seront utilisées directement.

| Développements à venir

- Rorcal : une fonctionnalité d'export des données du RIL vers les BAL est prévue, avec un bouton dédié et un format d'export spécifique à destination des communes.

03

Utilisation de la BAN dans le répertoire Sirene

Utilisation de la BAN dans le répertoire Sirene

Situation actuelle :

- Depuis la mise en production du système d'information Sirene 4 (par étapes entre 2023 et 2024, le répertoire Sirene est adossé à la Base adresse nationale.
 - **La BAN est le référentiel d'adresses mobilisé lors de la création d'une unité légale ou d'un établissement.**
- **Bascule vers le nouveau répertoire Sirene 4 en mars 2024** : à cette occasion, opération de reprise des adresses :
 - Identification à la BAN
 - En cas de qualité insuffisante du retour, identification au Cadastre (ou Cadastre + BAN)
 - 32 millions d'établissements identifiés à la BAN ou au Cadastre
 - Certains établissements exclus de l'opération (Fusions de communes dans les 10 dernières années, pas de code commune, pas de libellé de voie ni de complément d'adresse)

Utilisation de la BAN dans le répertoire Sirene

Pistes de travail 2026

- En matière de géographie, des **travaux sur la qualité des adresses du répertoire Sirene** seront réalisés au cours de l'année 2026.
 - Cela concerne notamment la mise à jour des adresses suite à des évolutions de la BAN et/ou du code officiel géographique (COG).
 - Cette opération permettra également de **recupérer l'idBAN adresse**
- Cette opération sera également l'occasion de **définir les modalités de mise à jour des éléments relatifs à la géographie** et de **préciser le circuit d'information** des administrations partenaires de l'écosystème des formalités d'entreprises.
 - De premiers échanges avec l'ANCT ont eu lieu à ce sujet, qui travaille avec les communes pour faire remonter des infos aux greffes lors de mise à jour des BAL
 - Déclarants peuvent faire une formalité de changement administratif d'adresse (ce qui se répercute sur Sirene, puis sur les RNE et RCS)
- L'usage des **nouveaux fichiers différentiels de la BAN** pour la mise à jour des adresses du répertoire Sirene pourra être envisagé.

Merci